

Conditions générales de location

Dernière mise à jour : 27 novembre 2024

PREAMBULE

La société iRentit SAS, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro RCS 933 154 031, dont le siège social est situé 4 rue Marconi, 57070, Metz, France (« **iRentit** »), est une société spécialisée dans la location d'équipements du quotidien et de leurs accessoires, en ce compris des équipements comportant des éléments numériques, neufs ou de seconde vie.

1. DEFINITIONS

Les termes suivants commençant par une majuscule, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la définition suivante :

CGL	désigne les présentes conditions générales de location.
Commande	désigne toute commande d'Équipement sur le Site par un Locataire.
Compte	désigne l'espace personnel du Locataire sur le Site. Le Locataire accède à son Compte via des Identifiants.
Équipement	désigne les équipements du quotidien et de leurs accessoires, en ce compris des équipements comportant des éléments numériques, neufs ou de seconde vie.
Identifiants	désigne l'adresse email et le mot de passe du Locataire lui permettant de se connecter à son Compte et de passer une Commande.
Locataire	désigne toute personne physique ou personnes morales ayant le statut de consommateur ou de professionnel passant une Commande sur le Site.
Notices	désigne l'ensemble des notices d'utilisation, de sécurité et/ ou de montage nécessaire à l'installation de l'Équipement et à son utilisation adéquate par le Locataire.
Parties	désigne ensemble ou séparément le Locataire et iRentit.
Services	désigne le service de location des Équipements proposés par iRentit.
Site	désigne le site internet édité par iRentit accessible à l'adresse suivante https://irentit.com
Territoire	désigne le territoire sur lequel les Équipements sont livrés au Locataire, en l'espèce la France métropolitaine continentale.
Utilisateur	désigne l'utilisateur du Site, qu'il ait la qualité de Locataire ou de simple internaute.

2. OBJET – MODIFICATION DES CGL

Les CGL régissent les modalités de la mise à disposition des Équipements par iRentit au Locataire.

Le Locataire est invité à lire attentivement les CGL et doit les accepter avant de soumettre toute Commande. L'acceptation expresse des CGL se matérialise par le fait de cocher la case appropriée. Dans le cas où le Locataire ne consentirait pas à l'une quelconque des clauses des CGL et ne cocherait pas la case d'acceptation des CGL, le Locataire ne pourra pas passer Commande sur le Site.

Les CGL sont accessibles à tout moment dans un lien hypertexte en bas de chaque page du Site. Les CGL applicables lors de chaque Commande sont celles en vigueur à la date de la Commande. Les CGL pouvant être modifiées à tout moment et sans préavis par iRentit, il est impératif que le Locataire les

consulte et les accepte au moment de la passation d'une Commande afin de vérifier les dispositions en vigueur.

Toute modification des CGL ne s'appliquera pas aux Commandes déjà passées et confirmées par iRentit avant l'entrée en vigueur desdites modifications, dans le cas où le Locataire a le statut de consommateur, sauf accord préalable et express du Locataire. Dans le cas où le Locataire a le statut de professionnel, la nouvelle version des CGL sera opposable aux Commandes en cours d'exécution, après notification préalable desdites modifications au Locataire, sous réserve que celui-ci n'ait pas exercé son droit de résiliation dans le délai imparti.

3. MODALITES D'ACCES AU SERVICE DE LOCATION

3.1. Souscription au Service

L'Utilisateur accède aux Services en créant un Compte sur le Site.

L'Utilisateur s'engage à fournir des données exactes, loyales et à jour, qui ne portent pas atteinte, à quelque titre que ce soit, aux droits des tiers et à communiquer toute mise à jour nécessaire des données communiquées lors de son inscription.

L'Utilisateur accède à son Compte via des Identifiants. L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation de ses Identifiants ou des actions faites par l'intermédiaire de son Compte. En aucun cas, iRentit ne saurait être tenue responsable en cas d'usurpation de l'identité d'un Utilisateur. Tout accès et actions effectués à partir du compte d'un Utilisateur seront présumés être effectués par cet Utilisateur. Toute perte, détournement, ou utilisation non autorisée des Identifiants de l'Utilisateur et leurs conséquences relèvent de la seule responsabilité de l'Utilisateur. Dans ce contexte, l'Utilisateur s'engage à prévenir immédiatement iRentit de tout vol, perte ou détournement de ses Identifiants.

Tout Utilisateur peut demander la suppression de son Compte directement sur le Site via son Compte.

3.2. Conditions d'éligibilité

Afin de passer une Commande sur le Site, le Locataire doit impérativement avoir :

- lu et accepté sans réserve les CGL dans leur version applicable à la date de la Commande ;
- atteint l'âge de la majorité dans le cas où le Locataire est un consommateur ;
- la capacité juridique pour contracter ;
- reçu une confirmation d'inscription par iRentit.

3.3. Validation de la location et passation des Commandes

Aux fins de lutte contre la fraude et de protection des Locataires vis-à-vis d'un endettement excessif, iRentit s'appuie sur des prestataires agréés pour évaluer la solvabilité de l'Utilisateur. Cette évaluation peut nécessiter le transfert de certaines informations personnelles et un accès temporaire aux données bancaires du Locataire par les prestataires agréés de iRentit. Sur la base de cette évaluation, iRentit se réserve le droit de délivrer un avis défavorable et, le cas échéant, de refuser la conclusion des CGL avec l'Utilisateur.

L'Utilisateur sélectionne librement les Equipements qu'il souhaite louer sur le Site et renseigne toutes les informations relatives aux modalités de la location.

Les Equipements sont uniquement disponibles sur le Territoire.

Après avoir passé une Commande, le Locataire recevra un e-mail de confirmation de la Commande. Si ce récapitulatif ne correspond pas à sa Commande, le Locataire est invité à contacter sans délai le service client dont les coordonnées figurent à l'article 16 des CGL.

Les caractéristiques essentielles des Equipements disponibles sur le Site sont décrites sur le Site. L'Utilisateur reconnaît que les photographies et illustrations des Equipements présentées sur le Site sont fournies à titre indicatif et servent à illustrer la catégorie d'Equipement. Elles ne représentent pas nécessairement l'Equipement sélectionné par l'Utilisateur et n'ont aucune valeur contractuelle. iRentit ne saurait ainsi être tenu responsable des différences entre les illustrations figurant sur le Site et les Equipements effectivement loués au Locataire.

Il est rappelé que le Service proposé par iRentit repose sur le principe de mise à disposition d'Equipements ayant déjà été utilisés par plusieurs Locataires. Par conséquent, ces Equipements peuvent présenter des marques ou traces d'usure résultant de leur utilisation antérieure.

iRentit ne pourra en aucun cas être tenue responsable des variations, erreurs et/ou inexactitudes, qui ne viennent pas altérer les caractéristiques essentielles des Equipements concernés.

Il est rappelé que l'Equipement demeure la propriété exclusive de iRentit. À ce titre, l'Equipement est insaisissable et ne peut être l'objet d'aucune mesure conservatoire ou d'exécution forcée diligentée par un tiers, notamment par des huissiers de justice, à l'encontre du Locataire.

De même, iRentit n'intervient pas dans le choix de l'Equipement par le Locataire et décline toute responsabilité en cas d'inadéquation de l'Equipement avec les besoins réels du Locataire.

4. PRIX ET PAIEMENT

Le montant de la location des Equipements est indiqué sur le Site, à la date de la passation de la Commande. Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises.

Les mensualités prévues au titre des CGL pourront être ajustées en cas de modification du taux de la TVA applicable, à la baisse comme à la hausse. Cette modification sera répercutée directement sur le montant des mensualités, de manière proportionnelle et selon les dispositions légales en vigueur. Le Locataire sera informé par iRentit de cette modification avec un préavis d'au moins quinze (15) jours avant sa prise d'effet.

Le prix des Services comprend la location des Equipements, ainsi qu'une garantie donnant accès aux modalités des frais de remplacement des Equipements conformément aux conditions précisées dans le tableau figurant à l'article 9 des CGL.

Le montant des Services est payable mensuellement à la date d'anniversaire de la Commande par prélèvement sur la carte bancaire. Pour les mois ne comportant pas le jour fixé, la facturation sera automatiquement reportée au 1er jour du mois suivant. Les factures sont émises mensuellement et disponibles et téléchargeables sur le compte du Locataire.

Pour toute Commande passée sur le Site, le règlement du premier mois d'abonnement doit être effectué immédiatement et en totalité après la confirmation de Commande.

En cas de non-paiement dans un délai de dix (10) jours suivant la date d'échéance, et après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet dans un délai de dix (10) jours, des pénalités de retard pourront être appliquées par iRentit. Ces pénalités seront calculées à hauteur de cinq pour cent (5 %) du montant total TTC des sommes impayées par mois de retard, sans préjudice du droit pour iRentit de résilier le contrat, conformément aux dispositions de l'article 5 ci-après.

Dans le cas où le Locataire a le statut de professionnel, le Locataire sera redevable, à titre de clause pénale, d'une indemnité forfaitaire de 10 (dix) euros par mois de retard. Cette pénalité s'ajoute aux éventuels frais de recouvrement et intérêts de retard prévus par les CGL. Cette indemnité sera calculée mensuellement et appliquée jusqu'à la régularisation complète des sommes dues, sans préjudice du droit pour iRentit de résilier le contrat et de réclamer réparation pour tout autre préjudice subi.

iRentit se réserve le droit de modifier les prix de location des Equipements à tout moment (étant précisé que les modifications de prix n'impacteront pas les Commandes effectuées antérieurement).

Toutes les Commandes passées sur le Site seront livrées uniquement sur le Territoire.

Les frais supportés par le Locataire lors de l'utilisation des moyens de connexion à distance dans le cadre de la passation d'une Commande sur le Site restent à sa charge.

Malgré les efforts raisonnables d'iRentit, certains Equipements figurant sur le Site et proposés à la location peuvent être affichés à un prix incorrect. Si l'erreur de prix est évidente et que le Locataire aurait pu raisonnablement la reconnaître comme une erreur de prix, iRentit ne sera pas tenue de fournir les Equipements au prix incorrect (inférieur).

En cas de difficultés dans le paiement des mensualités, le Locataire est invité à contacter le service dédié à la gestion des règlements de iRentit :

- par téléphone au 07 66 82 98 04 du lundi au vendredi de 9h à 18h
- par mail à : compta.clients@irentit.com.

5. DUREE DE LA LOCATION ET RESILIATION

Les CGL sont conclues pour une durée initiale et minimale de trente (30) jours calendaires à compter de la date de passation de la Commande. Elles sont ensuite reconductibles tacitement par période successive d'un mois civil, sauf dénonciation à tout moment par l'une des Parties par courrier recommandé avec accusé de réception ou directement sur le Site. Pour les mois ne comportant pas le jour correspondant à la date de passation de la Commande, la fin de la période contractuelle est ajustée au premier jour du mois suivant. iRentit se réserve le droit d'informer le Client de la résiliation du contrat par voie de courrier électronique.

Il est expressément convenu entre les Parties que tout mois de location commencé sera intégralement dû, sans possibilité de proratisation ou de remboursement.

En cas de résiliation pour quelques motifs que ce soit des CGL, le Locataire s'engage à restituer l'Equipement dans les conditions définies à l'article 10 des CGL.

6. DROIT DE RETRACTATION APPLICABLE AUX LOCATAIRES CONSOMMATEURS

Le Locataire ayant le statut de consommateur dispose d'un droit de rétractation pour toute location d'Equipement depuis le Site et sans pénalité, pendant un délai de quatorze (14) jours à compter de la passation de la Commande, sans avoir à justifier sa décision.

L'Equipement devra être restitué dans les conditions définies à l'article 10 des CGL.

Pour exercer son droit de rétractation, le Locataire doit notifier sa décision de rétractation dans les délais suscités au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté soit directement sur le Site dans le formulaire de contact ou soit en utilisant le formulaire de rétractation standard (Annexe), étant précisé que celui-ci n'est pas obligatoire.

Le Locataire doit renvoyer l'Equipement sans retard excessif et, dans tous les cas, quatorze (14) jours après avoir communiqué sa décision de rétractation. Les frais de retour de l'Equipement sont à la charge exclusive du Locataire.

iRentit procédera au remboursement du montant de location facturé dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans les quatorze (14) jours suivant la réception de l'Equipement retourné par iRentit.

Cette clause n'est pas applicable au Locataire ayant le statut de professionnel.

7. MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS

Les Equipements commandés *via* le Site ne peuvent être livrés que sur le Territoire.

Les Equipements seront expédiés à l'adresse de livraison telle que renseignée lors du processus de passation de Commande.

Les Equipements commandés seront livrés à la date ou dans le délai indiqué dans l'e-mail de confirmation de la Commande ou sur le Site, sous réserve de modification de ces délais en raison de conditions non exclusivement imputables à iRentit (tels que notamment l'approvisionnement auprès des fournisseurs de iRentit ou les délais d'acheminement des transporteurs).

En cas de modification du délai de livraison initialement indiqué, iRentit en informera le Locataire par tout moyen approprié (téléphone ou courrier électronique) dans les meilleurs délais. Dans ce cas, le Locataire pourra accepter le nouveau délai indiqué par iRentit ou annuler la Commande pour l'Equipement concerné. En cas d'annulation de la Commande pour modification du délai de livraison initialement indiqué, le montant correspondant à l'abonnement mensuel de la location de l'Equipement (y compris les frais de transport le cas échéant) ne sera pas débité du compte bancaire du Locataire ou sera remboursé au Locataire dans un délai de quatorze (14) jours, le cas échéant.

L'Equipement est remis au Locataire dans un état de bon fonctionnement et de propreté, accompagné des Notices, le cas échéant.

Le Locataire assume l'entière responsabilité de l'installation, du montage et/ou du démontage de l'Equipement, et est invité à se reporter aux Notices pour ce faire.

Les risques liés à l'Equipement sont transférés au Locataire à la date et au lieu de réception de l'Equipement par le Locataire.

Le Locataire est tenu de vérifier que le ou les Equipements livrés sont conformes à sa Commande. A défaut de réserve du Locataire concernant l'Equipement livré dans un délai de quarante-huit (48) heures suivant la livraison, l'Equipement est réputé conforme à la Commande et le Locataire est considéré comme ayant réceptionné la Commande en bon état. Le Locataire fait part de ses réserves par écrit, en contactant iRentit via le mail suivant : support@irentit.com, accompagné de toutes photos attestant de la non-conformité de l'Equipement à la Commande ou de l'existence de dégradations.

8. CONDITIONS D'UTILISATION DE L'EQUIPEMENT

Le Locataire s'engage à :

- installer, utiliser et manipuler l'Equipement de manière précautionneuse, conformément à sa destination et à ses fonctions ;
- lire attentivement les Notices et les respecter ;
- dans le cas où le Locataire est un consommateur : utiliser l'Equipement exclusivement à des fins privées et dans le cadre d'un usage domestique ;
- dans le cas où le Locataire est un professionnel : utiliser l'Equipement exclusivement dans le cadre de son activité professionnelle, en excluant tout usage personnel ;
- ne pas modifier et/ou dégrader l'Equipement (notamment en retirant les autocollants et les numéros d'identification des Equipements) ;
- ne pas prêter, vendre ou sous-louer l'Equipement à un tiers, à quelque titre que ce soit sauf autorisation préalable expresse de iRentit ;
- entretenir régulièrement l'Equipement afin de le maintenir en bon état ;
- respecter les consignes qui seraient envoyées par iRentit pour assurer le bon fonctionnement de l'Equipement tout au long de son cycle de vie ;

- arrêter immédiatement toute utilisation de l'Équipement en cas de casse et/ou panne et/ou de dysfonctionnement de l'Équipement et à s'abstenir de réparer lui-même ou de faire réparer l'Équipement endommagé ;
- contacter immédiatement le support d'iRentit via le formulaire de contact, en cas de casse, panne, dysfonctionnement ou vol de l'Équipement ;
- restituer l'Équipement dans son emballage d'origine, en fin de contrat dans l'état dans lequel il a été livré, sous réserve de l'usure normale résultant de son usage et dans les conditions de l'article 9 des CGL.

9. RETOUR ET REMPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT

Le Locataire procédera à sa demande de retour sur le Site de iRentit, dans la section de son Compte.

Afin de bénéficier du Service de remplacement de l'Équipement, le Locataire devra dans un délai maximum d'une semaine à compter de la survenance de l'événement, contacter le support de iRentit par mail à l'adresse : support@irentit.com et lui fournir toutes les informations nécessaires à la constatation par iRentit de l'événement rapporté (en cas de dysfonctionnement de panne, de casse, ou de vol de l'Équipement) et notamment :

- la description précise des faits accompagnée impérativement des photographies attestant de l'état de l'Équipement (hors vol) ;
- la déclaration de vol auprès des autorités compétentes le cas échéant ;
- tout élément utile à l'appréciation de l'événement par iRentit.

iRentit s'engage à faire ses meilleurs efforts pour remplacer l'Équipement par un équipement similaire dans les meilleurs délais, selon les disponibilités des Équipements.

De manière générale, et spécifiquement au titre du remplacement ou des éventuelles réparations et des frais y afférents, iRentit agit exclusivement en qualité de prestataire de services et ne saurait être considéré comme un assureur ou un distributeur d'assurance au sens des dispositions du Code des assurances.

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TTC).

Frais de remplacement <i>iRentCare</i>			
	Panne	Casse	Vol
	<p>Inclus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toute panne d'un matériel <p>Exclus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pannes issues d'un mauvais usage du matériel 	<p>Inclus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Casse accidentelle - Dommages dus aux liquides - Usure et dommages anormaux <p>Exclus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommages intentionnels 	<p>Inclus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vol avec agression - Vol avec effraction - Vol à la tire ou à la sauvette <p>Exclus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vol par négligence, perte ou commis hors territoire
Catégorie A	0 €	99 €	149 €
Catégorie B	0 €	149 €	199 €
Catégorie C	0 €	199 €	299 €
Catégorie D	0 €	249 €	399 €
Décision de remplacement sous	2 jours ouvrés		

Le remplacement de l'Équipement concerné est subordonné au paiement intégral et ponctuel de toutes les factures.

Le Locataire s'engage à régler ces frais de remplacement dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la facture émise par iRentit. À défaut, des pénalités de retard pourront être appliquées conformément à l'article 4 des CGL.

Clause de Référence : Pour les cas non inclus dans le tableau des frais de remplacement, le Client devra rembourser le prix de remplacement des Équipements, basé sur le dernier prix public du constructeur au moment de la casse. Par exception, pour les Équipements suivant, les prix à neufs seront de :

- Le lave-vaisselle iRentit : 400 € (TTC)
- Le lave-linge iRentit : 300 € (TTC)

10. RESTITUTION DES EQUIPEMENTS

L'Équipement restitué doit être celui livré initialement par iRentit. Le contrôle de conformité sera réalisé sur base du numéro fourni par iRentit et identifiant l'Équipement.

Tout Équipement restitué à iRentit pour quelques motifs que ce soit, devra être au préalable nettoyé et retourné dans son emballage d'origine. Il est rappelé que le Locataire est seul responsable de la désinstallation de l'Équipement. Sous réserve des éventuelles dégradations qui auront été signalées par le Locataire et/ou de l'usure naturelle liée à son utilisation, l'Équipement devra être restitué en parfait état de fonctionnement.

Le Locataire devra en conséquence signaler par écrit, via le Site, à iRentit, toute éventuelle dégradation de l'Équipement restitué. À défaut, iRentit se réserve le droit de majorer les frais de remplacement stipulés à l'article 9 des CGL dans une limite de 15 % en cas de préjudice subi par iRentit du fait du non-respect par le Locataire de son obligation de signalement.

Si l'Équipement est un ordinateur ou tout autre appareil contenant des données, le Locataire s'engage à procéder, avant sa restitution, à la suppression complète et définitive de toutes les données personnelles ou professionnelles présentes sur ledit Équipement et à réinitialiser l'Équipement, à son état d'origine, sans quoi il pourra être tenu responsable des éventuelles conséquences liées à la divulgation ou à l'accès non autorisé à ces données.

Dans l'hypothèse où l'Équipement (notamment informatique ou électronique) serait restitué dans un état « verrouillé » ou « bloqué » empêchant son utilisation conforme à sa destination, iRentit se réserve le droit de facturer des frais correspondants aux dommages intentionnels constatés conformément au tableau figurant à l'article 9 des CGL.

Le Locataire reste responsable de l'Équipement jusqu'à sa réception effective par iRentit. En cas de restitution d'un colis vide ou contenant un Équipement différent de celui initialement mentionné pour le retour, iRentit facturera au Locataire la valeur à neuf de l'Équipement.

En cas de résiliation des CGL, le Locataire s'engage à restituer à iRentit l'Équipement dans un délai de cinq (5) jours ouvrés suivant la résiliation des CGL, pour quelque raison que ce soit.

En cas de restitution de l'Équipement dans un état non-conforme à la présente clause, le Locataire sera tenu de régler les frais de remise en état, de nettoyage ou de remplacement de l'Équipement.

En cas de non-restitution de l'Équipement, iRentit facturera au Locataire la valeur à neuf de l'Équipement. La non-restitution sera présumée si l'Équipement n'a pas été réceptionné par iRentit dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la demande de restitution.

11. EVICTION DU LOUEUR

Il est rappelé que les CGL ne confèrent aucun droit de propriété au Locataire sur l'Équipement loué.

Il est strictement interdit au Locataire de sous-louer l'Équipement et/ou de céder les CGL.

12. RESPONSABILITE – ASSURANCE - SINISTRE

Le Locataire assume la garde juridique et matérielle de l'Équipement et répond de l'intégralité des dommages causés à des tiers par l'Équipement. Le Locataire ne saurait toutefois être tenu responsable des conséquences dommageables résultant de vices cachés affectant l'Équipement, et le rendant impropre à l'usage auquel il est destiné, sous réserve qu'il en apporte la preuve conformément aux dispositions des articles 1641 et suivants du Code civil.

iRentit ne pourra être tenu responsable des dommages indirects ou immatériels, tels que notamment la perte de données résultant de la casse, d'une panne ou d'un dysfonctionnement de l'Équipement.

Le Locataire est incité à souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant la totalité des risques liés à l'utilisation des Equipements.

En cas d'incident de quelque nature que ce soit, le Locataire devra envoyer à iRentit sa déclaration de sinistre. Le Locataire est en outre seul responsable du dépôt de plainte auprès des autorités compétentes.

Les CGL ne constituent pas un contrat de vente de sorte que les garanties légales de conformité et des vices cachés prévues aux articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation ne sont pas applicables en l'espèce.

Dans le cas où le Locataire est un professionnel : la responsabilité de iRentit à l'occasion de l'exécution des CGL ne pourra être engagée qu'à hauteur des sommes effectivement versées par le Locataire à iRentit au cours de l'année précédant la survenance du fait générateur de sa responsabilité. La responsabilité d'iRentit ne pourra être mise en jeu que dans un délai de six (6) mois à compter de la survenance de son fait générateur.

13. FORCE MAJEURE

iRentit ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations contractuelles résultant d'un cas de force majeure, conformément à l'article 1218 du Code civil. Les cas de force majeure incluent notamment les catastrophes naturelles, les actes de guerre, les grèves, les pandémies, les actes des autorités publiques ou toute autre circonstance rendant impossible l'exécution des prestations dans des conditions normales.

Dans l'hypothèse où un tel événement surviendrait, l'exécution des obligations contractuelles de iRentit serait suspendue pendant toute la durée de l'événement de force majeure, sans que le Locataire ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

La force majeure ne constitue en aucun cas un motif de suspension ou d'exonération des obligations de paiement liées aux Services.

Si l'empêchement lié à la force majeure devait se prolonger au-delà d'une durée raisonnable, chacune des Parties pourrait résilier le contrat dans les conditions de l'article 5 des CGL.

14. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les droits de propriété intellectuelle, quelle que soit leur nature, attachés à tous les éléments figurant sur le Site (notamment, textes, logos, marques, graphismes, images, photos, vidéos, animations, noms et tout autre élément) sont et restent la propriété exclusive de iRentit.

Dans ces conditions, nul n'est autorisé à reproduire, représenter, exploiter, adapter, diffuser ou utiliser, par quelque procédé que ce soit, à quelque fin que ce soit, en partie ou en totalité, les droits de propriété intellectuelle attachés au Site et tout élément figurant sur le Site sans l'accord préalable et écrit de iRentit.

15. DONNEES PERSONNELLES ET DEMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Lors de l'exécution des Services, les Locataires sont susceptibles de fournir des données personnelles. Pour plus d'information sur le traitement des données personnelles par iRentit, les Locataires sont invités à consulter la politique de confidentialité de iRentit accessible [ici](#).

Le Locataire dispose de la possibilité de demander, gratuitement, l'inscription de son numéro de téléphone sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL disponible à l'adresse suivante : www.bloctel.gouv.fr.

16. SERVICE CLIENTS - SUPPORT

Pour toute question sur les Equipements et/ou demande de support, l'Utilisateur peut contacter le service clientèle de iRentit :

- par téléphone : 07 66 82 98 04
- par courrier électronique : support@irentit.com
- par le Site.

17. DIVERS

17.1 Validité partielle

L'annulation ou l'inapplicabilité d'une ou plusieurs clauses des CGL, que ce soit en vertu d'une loi, d'un règlement ou suite à une décision définitive d'une juridiction compétente, n'affecte en rien la validité et l'applicabilité des autres clauses, lesquelles demeurent pleinement en vigueur.

17.2 Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas exiger, à un moment donné, l'exécution stricte d'une stipulation ou condition des présentes CGL ne saurait être interprété comme une renonciation définitive à exercer ce droit.

18. MEDIATION - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

18.1 Clause applicable aux Locataires ayant le statut de consommateur

Les CGL sont soumises au droit français, sous réserve de l'application des règles impératives du pays de résidence du Locataire.

En cas de différends ou de plaintes, et après l'échec des démarches préalables écrites du Locataire avec iRentit, un médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti. Pour connaître les modalités de saisine du Médiateur, cliquer [ici](#).

iRentit a adhéré au service de médiateur de la consommation CM2C dont les coordonnées sont les suivantes :

Centre de médiation de la consommation de conciliateurs de justice (CM2C)

Adresse postale : 49 rue de Ponthieu 75008 Paris

Mail : cm2c@cm2c.net

Téléphone : [01 89 47 00 14](tel:0189470014)

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

Le Locataire reste libre d'accepter ou non le recours à la médiation et chaque partie est libre d'accepter ou non la solution proposée par le médiateur.

A défaut de médiation, le litige relève de la compétence des tribunaux compétents conformément aux dispositions du code de procédure civile.

Les Parties conviennent que les courriels font foi entre elles, de même que les traces de la transaction résultant de l'enregistrement automatique de votre visite sur le Site.

18.2 Clause applicable aux Locataires ayant le statut de professionnel

Les CGL seront régies par le droit français. Il est attribué compétence exclusive aux juridictions de la Cour d'appel de Metz pour connaître de tout différend entre les parties né à l'occasion des CGL, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie ou de procédure d'urgence ou conservatoire.

ANNEXE 1 - FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Formulaire à compléter et à renvoyer conformément à l'article 9 ci-dessus uniquement si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation)

A l'attention de iRentit

Par la présente, je/nous (*) vous notifie/notifions (*) ma/notre (*) rétractation du contrat de location des biens (*) suivants :

Commandé le (*) /reçu le (*) :

Numéro de commande :

Référence du produit :

Nom du ou des consommateurs :

Adresse du ou des consommateurs :

Signature du/des consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayer les mentions inutiles.